



**OFFICE SOCIAL
COMMUN MAMER**
Bertrange
Dippach
Kehlen
Kopstal
Leudelange
Mamer
Reckange-sur-Mess



Capellen, le 11 mai 2026

**Aux membres du conseil d'administration
de l'Office social commun Mamer**

**Concerne : Réunion 5/2026 du conseil d'administration de l'Office social commun
en date du 20 mai 2026**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 17, alinéa 1^{er}, de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, j'ai l'honneur de vous convoquer à la **5^e réunion** en 2026 du conseil d'administration de l'Office social commun, qui aura lieu

**le mercredi 20 mai 2026 à 17 h 00
dans la salle de réunion de l'Office social commun Mamer,
2-4, Parc d'Activités Capellen, bâtiment B, L-8308 Capellen.**

Ordre du jour :

1. Statistiques de l'épicerie sociale 2025 et des demandes d'aide 2025, présentées par François Authelet (Croix-Rouge)
2. Statistiques financières et des demandes d'aide de l'année 2025
3. Approbation du registre aux délibérations du 12 avril 2026
4. Gestion journalière
5. Approbation de la convention conclue entre le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil ; l'Office social commun Mamer et ses communes membres pour l'année 2026
6. Approbation de la Convention conclue entre l'Office national d'inclusion sociale (ONIS) et l'Office Social Commun Mamer et pour l'année 2026
7. Divers

Conformément à l'article 8 du règlement d'ordre intérieur, les dossiers administratifs et sociaux inscrits à l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat de l'Office social commun.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le conseil d'administration


Marcel SCHMIT, président

Copie de la présente est adressée aux collègues des bourgmestres et échevins des communes-membres